

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 6 décembre 2018** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Joël Bélanger, directeur général

Sont absents :

Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement numéro 1436-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019.
3. Adoption du règlement numéro 1437-E décrétant une dépense et un emprunt de 1 836 500 \$ pour:
 - le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
 - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
 - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
 - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
 - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
 - la reconstruction de la piscine municipale;
 - la construction d'une 2^e glace à l'aréna;
 - la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
 - la conservation du patrimoine bâti.

4. Approbation du budget 2019 et du paiement de la quote-part - Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.
5. Varia
6. Période d'intervention des membres du conseil.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

2018-12-422

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-423

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1436-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU l'avis de motion 2018-20 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU que le règlement numéro 1436-M a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles ainsi que d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1436-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

ADOPTÉE

2018-12-424

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1437-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 836 500 \$

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU l'avis de motion 2018-21 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le règlement numéro 1437-E décrète une dépense et un emprunt de 1 836 500 \$, que l'objet de ce règlement est d'autoriser le conseil à procéder:

- au paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
 - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
 - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
 - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
 - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
 - la reconstruction de la piscine municipale;
 - la construction d'une 2^e glace à l'aréna;
- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti;

ATTENDU que l'emprunt de 1 836 500 \$ est remboursable comme suit:

- 801 500 \$ sur une période de cinq (5) ans;
- 1 035 000 \$ sur une période de quinze (15) ans;

et réparti de la façon suivante:

- un montant de 1 589 800 \$, remboursable par les contribuables de la zone urbaine de la municipalité;
- un montant de 246 700 \$, remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1437-E

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 1 836 500 \$ POUR:

- le paiement des honoraires professionnels concernant les projets suivants:
 - le prolongement de l'égout pluvial sur la rue Longtin, phase 2;
 - la réfection des infrastructures sur la rue des Alizés;
 - l'ouvrage de rétention au poste de pompage Saint-Philippe;
 - la réfection du poste de pompage Clairière IV;
 - la reconstruction de la piscine municipale;
 - la construction d'une 2^e glace à l'aréna;
- la réhabilitation de conduites d'aqueduc;
- la conservation du patrimoine bâti.

ADOPTÉE

2018-12-425

APPROBATION DU BUDGET 2019 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a remis à la Ville une copie de son budget 2019, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 13 novembre 2018, par la résolution 18-11-99;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2019 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 8 238 826 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer la quote-part de la Ville, au montant de 1 328 227,19 \$.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2018-12-426

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière